

C.D.E.E
13/14 ans

Jean-Pierre ARTRU
Laurence BOITE

N°d'HOMOLOGATION :

Filles : 10 LO 0260 017

Garçons : 10 LO 0260 018

Ce championnat est réservé aux jeunes licenciés nés en 1998 et 1999.

Les joueurs(ses) de la catégorie 11/12 ans (né(e)s en 2000 et 2001) peuvent jouer en 13/14 ans si le club le souhaite.

Dès lors qu'ils sont inscrits dans la catégorie supérieure, ces joueurs(euses) ne pourront plus participer au championnat 11/12 ans.

Si un(e) joueur(se) a participé au Championnat 15/16 ans, il (elle) ne peut plus participer au Championnat 13/14 ans.

DÉROULEMENT DES RENCONTRES

1 DOUBLE et 2 SIMPLES

Les parties sont disputées sur toute surface homologuée, couverte exclusivement en cas de pluie.

Ordre des parties

- DOUBLE (RAPPEL : vaut 2 points)
- SIMPLE n°2
- SIMPLE n°1 (ou simultanément les 2 SIMPLES si courts disponibles)



Format de jeu

Toutes les parties sont disputées dans la même journée,

2 manches gagnantes de 6 jeux avec jeu décisif à 6/6. Format A traditionnel avec AVANTAGES à 40A

REGLE DU DOUBLE :

APPLICATION DU POINT DECISIF à 40A LORS DES 2 PREMIERES MANCHES et SUPER JEU DECISIF en 10 POINTS à la PLACE de la 3^{ème} MANCHE.

LA SAISIE DU SCORE DANS LA GESTION SPORTIVE SE FAIT PAR 1/0.

Dans les phases finales, en cas d'égalité entre 2 équipes (score 2/2), l'équipe gagnante sera déterminée :

- Par le « SET AVERAGE » différence entre le nombre de sets remportés par les 2 équipes.
- Si nouvelle égalité : par la DIFFÉRENCE DE JEUX
- Si nouvelle égalité : le DOUBLE GAGNÉ ATTRIBUE LA VICTOIRE

ENTENTES :

Filles

ST SERNIN / LABEGUDE	1 ^{ère} DIVISION	POULE A
LA ROCHE DE GLUN / BOURG LES VALENCE	2 ^{ème} DIVISION	POULE A
MONTELEGER/BEAUMONT	2 ^{ème} DIVISION	POULE B

Garçons

MONTELEGER / CHABEUIL	3 ^{ème} DIVISION	POULE B
LABEGUDE / LALEVADE	3 ^{ème} DIVISION	POULE D
BEAUCHASTEL / LA VOULTE	4 ^{ème} DIVISION	POULE G
AOUSTE SUR SYE / SAILLANS	3 ^{ème} DIVISION	POULE B

C.D.E.E
8/9/10 ans
11/12 ans
13/14 ans
15/16 ans

Jean-Pierre ARTRU
Emmanuelle COFFIN
Emmanuelle COFFIN
Laurence BOITE
Joëlle CORNUT-CHAUVINC

Les Championnats **INTERCLUBS JEUNES par ÉQUIPES 2012** sont réservés aux Clubs affiliés à la FFT et à leurs membres licenciés (1 mois avant le début des rencontres).

Les dispositions générales du **RÈGLEMENT des INTERCLUBS SENIORS DRÔME ARDECHE** s'appliquent à ces championnats.

CERTIFICAT MEDICAL de Non Contre indication à la Pratique du Tennis en Compétition (CMNCPTC) **OBLIGATOIRE** : tout joueur ou joueuse dans l'impossibilité de présenter un certificat médical valide verra son équipe **DISQUALIFIÉE** (pour équipe incomplète) d'où 0 POINT pour cette journée.

I- COMPOSITION DES ÉQUIPES

1. Chaque équipe comprend au moins 2 joueurs ou joueuses.
2. **1 seul joueur(se) Nouvellement Qualifié(e) est autorisé(e) à jouer par rencontre. Ceci concerne également les joueurs(ses) de 3^{ème} série.**

NOUVEAU

3. Les joueurs de simple sont désignés pour chaque rencontre par ordre de force en se basant sur le Classement officiel de la FFT.
Les joueurs de double peuvent être différents des joueurs de simple, et le classement d'un (des) joueur (s) de double peut être supérieur à celui d'un (des) joueur (s) participant aux simples.
4. **REPLACEMENTS** : Le joueur ou la joueuse remplaçant(e) doit avoir un classement égal ou inférieur, quel qu'il soit, à celui du joueur ou de la joueuse remplacé(e). *(Ainsi le joueur remplaçant dans une équipe 1 peut être NC, même si les classements dans l'équipe 2 sont supérieurs à NC)*

ATTENTION

Ne pourront participer à la phase finale que les joueurs ayant disputé au moins une rencontre de poule (en simple ou en double) avec l'équipe qualifiée.

5. Les **ententes** ne peuvent se faire qu'entre 2 clubs au maximum et à condition, dans le cas présent d'une épreuve à 3 matchs, qu'un(e) joueur(euse) de l'un deux soit isolé(e) et par conséquent, qu'aucune équipe ne puisse être constituée dans ce club pour une catégorie donnée. Elles doivent être **impérativement soumises à l'acceptation de la responsable de l'épreuve**, avant l'inscription définitive de l'équipe.

II- RENCONTRES et REPORTS

Les rencontres de Championnat sont prioritaires sur toute autre compétition.

La rencontre est prévue le **SAMEDI à 14 HEURES** ; elle peut être anticipée avec l'accord des capitaines.

Une rencontre ne peut être **reportée** que dans les deux cas suivants :

- pour cause d'**intempéries**
- si un jeune entraîné de Ligue appartenant à une équipe composée exclusivement de deux joueurs, est convoqué à un rassemblement à la date prévue de la rencontre.

La rencontre reportée doit avoir lieu le **lendemain dimanche**, ou à défaut, le **dimanche suivant**. Passé ce délai, les deux équipes seront disqualifiées et amendées.

Les **demandes de report** doivent être **IMPERATIVEMENT notées** dans la Gestion Sportive (case à cocher), et la date communiquée par mail au Comité.

Une équipe qui, pour toute autre raison que les intempéries, prendrait l'initiative du report d'une rencontre sans avertir au préalable le Comité et prendre l'avis de la responsable de l'épreuve, se verra disqualifiée et amendée.

III- DÉROULEMENT DES RENCONTRES (voir Annexe Spécifique à chaque INTERCLUB)

IV- ATTRIBUTION DES POINTS

	8 ans	9 ans	10 ans	11/12 ans	13/14 ans	15/16 ans
SIMPLE n°1	1	1	1	1	1	1
SIMPLE n°2	1	1	1	1	1	1
DOUBLE	1	1	1	2	2	1
SCORE	3/0 ou 2/1	3/0 ou 2/1	3/0 ou 2/1	4/0 ou 3/1 ou 2/2	4/0 ou 3/1 ou 2/2	3/0 ou 2/1

	8 ans	9 ans	10 ans	11/12 ans	13/14 ans	15/16 ans
Rencontre gagnée	2	2	2	3	3	2
Match nul	-	-	-	2	2	-
Rencontre perdue	1	1	1	1	1	1
Disqualification	0	0	0	0	0	0
Forfait	-1	-1	-1	-1	-1	-1

V- RÔLE DU CLUB QUI REÇOIT

1. Il prend contact avec l'équipe qui se déplace et prévoit le juge arbitre et les arbitres. Le juge arbitre ne peut, en aucun cas, être capitaine de l'équipe, sous peine d'amende.
2. Il fournit des balles légèrement usagées (ayant fait un match dans un championnat de cette saison) pour le double et trois balles neuves pour chaque partie de simple.
3. Chaque capitaine doit présenter la feuille de composition de son équipe au Juge-Arbitre

4.  **Les clubs ont l'obligation de saisir la feuille de rencontre directement sur la  dans un délai de 48H APRÈS LA RENCONTRE, soit au plus tard LUNDI MINUIT**

Ceci afin de permettre la vérification des résultats et la saisie officielle dans les meilleurs délais pour le bon déroulement de l'épreuve.

OBLIGATION aussi de noter le Juge Arbitre et les Capitaines d'équipe.

Si la feuille de match n'est pas saisie dans les délais requis, l'équipe receveuse aura match perdu (disqualification : 0 point).

Le feuillet bleu est conservé par le Juge Arbitre de la rencontre et les feuillets verts par les Clubs. Si aucune réclamation n'est faite au bout de 10 jours, la feuille de match sera validée.

NB : C'est toujours le club visité, même s'il s'agit d'un report ou d'une inversion de rencontre, qui fournira les balles et la feuille de match (à demander au Comité si nécessaire)

IMPORTANT : En cas de problème et ce, quel qu'il soit, le capitaine d'équipe doit toujours prendre contact avec les RESPONSABLES de l'épreuve du Comité.

VI- AMENDES

MOTIF	MONTANT DE L'AMENDE
Juge-arbitre "non qualifié", Capitaine d'équipe également JA, Absence de JA	15 €
Non respect du règlement (1 ^{er} infraction) (mauvaise composition d'une équipe, classement et positionnement de joueur(s) erronés, joueur sans Licence FFT de l'année en cours, absence de Certificat Médical...etc...)	15 €
Forfait en Poule (1 ^{er} forfait) ou disqualification par la CDEE	15 €
2 ^{ème} forfait (soit forfait général) à nouveau	30 €
Forfait général dès la première journée du championnat	30 €
Récidive du non respect du règlement	30 €
Forfait d'une équipe qualifiée en phase finale ou forfait prononcé par la CDEE	45 €